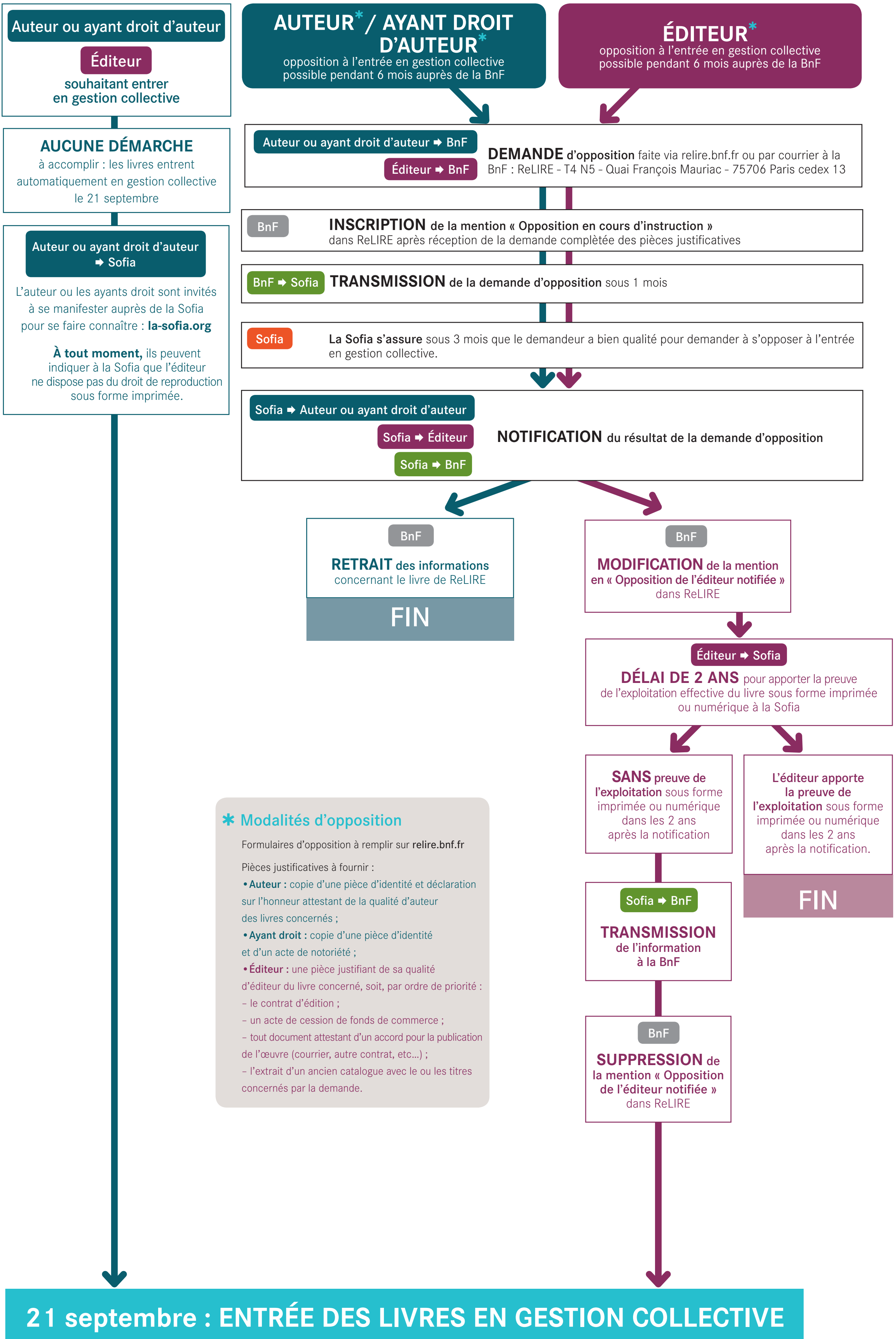


Tous les ans, le 21 mars : publication d'une liste de livres candidats à l'entrée en gestion collective dans le Registre des livres indisponibles du XX^e siècle relire.bnf.fr

21 mars – 21 septembre : 6 mois pour choisir d'entrer ou de ne pas entrer en gestion collective pour l'exploitation numérique des livres inscrits dans ReLIRE



*** Modalités d'opposition**

Formulaires d'opposition à remplir sur relire.bnf.fr

Pièces justificatives à fournir :

- **Auteur** : copie d'une pièce d'identité et déclaration sur l'honneur attestant de la qualité d'auteur des livres concernés ;
- **Ayant droit** : copie d'une pièce d'identité et d'un acte de notoriété ;
- **Éditeur** : une pièce justifiant de sa qualité d'éditeur du livre concerné, soit, par ordre de priorité :
 - le contrat d'édition ;
 - un acte de cession de fonds de commerce ;
 - tout document attestant d'un accord pour la publication de l'œuvre (courrier, autre contrat, etc...);
 - l'extrait d'un ancien catalogue avec le ou les titres concernés par la demande.

21 septembre : ENTRÉE DES LIVRES EN GESTION COLLECTIVE